Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20261110-D121_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 novembre 2026

Le mardi 10 novembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 3 novembre 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Catherine HESRY, première adjointe au maire.

Présents : Catherine HESRY, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Mickaël FORTIER, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, David PERRIN, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Françoise PINEL, Eric POISEAU, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD, Willy DAVID, Héloïse LAMBARD-BAZIN.

Absents : Benoît CHAUVIN, Hélène KERIVEL, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Robert SURCOUF, Anne-Charlotte CHEVRIER.

Procurations : Benoît CHAUVIN à Catherine HESRY, Hélène KERIVEL à Mickaël FORTIER, Thierry FOUVILLE à Nathalie TENDIK, Robert SURCOUF à Nadine GAUTIER.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Absents : 6
Procurations : 4
Votants : 27

****

ASSOCIATION LES DISTRAITS D'ART - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

N°121/26

Depuis 25 ans, l'association les Distraits d'Art anime la vie culturelle de la commune. À travers ses ateliers de création en arts plastiques, elle offre, avec le soutien financier de la commune, un espace d'expression artistique essentiel aux habitants de tous âges. Une subvention de 563 € lui a été accordée en 2026.

Actuellement, cette structure doit faire face à un imprévu de trésorerie de 1.500 € lié à une baisse du nombre d'adhérents enfants. Elle a dû prendre la décision de supprimer un cours enfant sur les 3 proposés. Malgré cela, cette situation fragilise à court terme sa capacité à honorer le salaire de son intervenante et les charges sociales afférentes.

Il s'agit pour elle d'un enjeu important afin d'assurer la continuité de ses ateliers pour cette saison et de préserver son emploi.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20261110-D121_26-DE

C'est pourquoi, l'association sollicite la commune afin d'obtenir une aide exceptionnelle de secours afin de franchir ce cap difficile.

La commission « vie associative, sport et culture » réunie le 28 octobre a émis un avis favorable sous condition de réaliser un projet avec la commune, lequel pourra être réalisé en 2027.

A la majorité (abstention Robert Surcouf et Pascal Ridard), le conseil municipal :

- approuve l'octroi à titre exceptionnel, d'une subvention de 1.500 € au bénéfice de l'association Les Distraits d'Art
- autorise Monsieur Le Maire à la verser.

MAIRIE DE GEVEZE 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
La première adjointe
Catherine DESRY